





## DEPENSES PREVISIONNELLES

### a) diagnostic énergétique :

Code type (cadre réservé au guichet unique)	Libellé immatériel	Fournisseur à l'origine du devis	Montant Total (HT)
	Diagnostic énergétique		
	<b>Montant Total</b>		

### b) Type d'investissement matériel réalisé

(veuillez-vous reporter à la notice d'information sur laquelle figure la liste des investissements éligibles par financeur)

Code type Matériel (cadre réservé au guichet unique)	Libellé de l'investissement projeté	Nombre de matériel	Montant unitaire (HT)	Montant total (HT)
<b>Valorisation de la biomasse bois, haies et sarments de vigne</b>				
	Chaîne de conditionnement pour la commercialisation de biomasse			
	Combiné scieur – fendeur avec tapis ameneur pour bois bûche			
	Déchiqueteuse à grappin			
	Chargeur télescopique pour usage lié à cette valorisation			
	Grappin à batteur / coupeur à batteur			
	Plate forme de stockage de biomasse issue de bois et de haies			
	Botteleuse de sarments de vignes			
<b>Matériels</b>				
	Module de suivi de consommation instantanée sur tracteur existant			
<b>Pour les bâtiments</b>				
	Matériaux, équipements et matériels pour l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)			
	Éclairage spécifique lié à l'économie d'énergie (détecteur de présence, système de contrôle photosensible, démarreur électronique...)			
	Echangeurs thermiques du type « air-sol »( « puits canadiens »)			
	Echangeurs de type « air-air » (VMC double-flux)			
	Système de régulation lié au chauffage et à la ventilation des bâtiments			
	Bâtiment et équipements liés à la production et à l'utilisation d'énergie renouvelable destiné au séchage en grange pour le stockage de productions végétales et de fourrages			
	Matériaux, équipements, matériels et aménagement pour l'isolation des locaux et des réseaux à usage dédiés à la CUMA			
	Chaudière à biomasse ne bénéficiant pas du crédit d'impôt			
	Pompes à chaleur			
	Autres : précisez :			
	<b>Montant Total</b>			

### c) Programme de réalisation :

Date d'acquisition envisagée (première) : \_\_\_\_\_ (mm/aaaa) (Les projets démarrés en 2009 sont prioritaires)

Date de réalisation des travaux (s'il y a) : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (mm/aaaa)

**d) Localisation du projet (lieu de dépôt des matériels)** Identique à la localisation du siège

Sinon, merci de préciser l'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Commune : \_\_\_\_\_

**e) Investissements immatériels hors Diagnostic**

Veuillez préciser les dépenses immatérielles présentées dans le cadre de votre projet :

Nature de la dépense immatérielle	Fournisseur à l'origine du devis	MONTANT HT
Etude de conception, maîtrise d'œuvre		
TOTAL des dépenses prévues		

**d) Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration du niveau global des résultats de la CUMA**

(en euros)	Valeur de l'année précédente
<i>capitaux propres (cad capital social + réserves)</i>	
<i>capitaux permanents (cad capital emprunté à moyen et long terme)</i>	
<i>immobilisations</i>	

Nombre de salariés : avant projet : \_\_\_\_\_ après projet : \_\_\_\_\_

**d) Diagnostic énergétique :****Avez vous réalisé un diagnostic énergétique ?** oui non

Si non : quand allez vous le réaliser ? : \_\_\_\_/20\_\_\_\_ (mm/aaaa)

Si oui,

Date de réalisation : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)

Nom du prestataire : \_\_\_\_\_

Mettez vous en œuvre la totalité, ou partie, des prescriptions du diagnostic énergétique ?

 oui non

Si oui : lesquelles :

---



---



---



---



---

**Pour ce diagnostic bénéficiez vous d'une autre aide ?** oui non

Si oui : Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_ (EDF, GDF, collectivités territoriales, ADEME...)

Quel est le montant pris en charge ? \_\_\_\_\_ €



## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**Je (représentant légal de la CUMA) demande** à bénéficier des aides du Plan de Performance Energétique (PPE).

### Je déclare et atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet, **sauf accord explicite du guichet unique** dans le cadre du Plan de relance de l'économie française,
- avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non respect de ces points,
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement,
- n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé à savoir ; en matière d'hygiène, de bien-être des animaux et d'environnement,
- être à jour de mes cotisations sociales et fiscales, y compris du paiement des redevances des agences de l'eau et de mes cotisations au Haut Conseil de la Coopération,
- disposer d'un agrément coopératif,
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de la CUMA),
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide sera sélectionnée par appel à candidature et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au delà du délai de 6 mois à compter de la date de l'accusé de réception de mon dossier complet,

**Je m'engage à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant la date de la décision éventuelle d'attribution de la subvention, sauf accord explicite du guichet unique.**

**Je m'engage à :**

- (1) informer le guichet unique de toute de modification de ma raison sociale, de mon projet ou de mes engagements,
- (2) fournir, le cas échéant, l'attestation et la conclusion du diagnostic énergétique au guichet unique,
- (3) faire intervenir des entreprises qualifiées pour les travaux d'électricité,
- (4) poursuivre l'activité de la CUMA pendant une durée de 5 ans à compter de la notification de la subvention,
- (5) maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les constructions, les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date de la décision de l'engagement juridique de l'aide signature de la décision d'octroi de la subvention; pour le matériel je m'engage à ne pas revendre le matériel financé ou à le remplacer sans aide,
- (6) me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- (7) ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens) que ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- (8) apposer au siège de mon exploitation une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque, et à mentionner « **projet financé grâce au Plan de relance du Gouvernement** » dès lors que l'investissement atteint 50 000 €.
- (9) pour chaque adhérent participant à ce projet, ne pas solliciter d'aide individuelle sur des matériels de même type pour la période 2009-2013,
- (10) détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années.

**Je suis informé(e)** qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, la CUMA devra rembourser les sommes perçues, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

**Je suis informé(e)** que conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2 .1, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » ((loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

